

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumén, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



DELBU2023-09-072

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, au déroulement de carrière, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Pôle transition économique et sociale

Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Coordinatrice handicap – Pérennisation du poste

La mission de coordination handicap, actuellement assurée par un agent en contrat depuis le 1^{er} janvier 2021, répond entièrement aux enjeux initialement fixés, à savoir :

- Améliorer l'accessibilité de nos structures aux enfants en situation de handicap
- Offrir un service de qualité quelle que soit la situation de l'enfant
- Trouver des solutions d'accueil à davantage de familles ayant un enfant en situation de handicap
- Soutenir et accompagner les professionnels dans la prise en charge des enfants en situation de handicap
- Faciliter et fluidifier le travail partenarial

Que ce soit en appui des équipes, en accompagnement ou en observation auprès des enfants, ou encore dans la mise en place d'actions de sensibilisation en relation avec des partenaires, l'action de la coordination handicap vient répondre à un besoin qui n'était pas couvert auparavant. Les différents contrats ont permis de lancer une dynamique d'inclusion sur nos structures d'accueil et d'évaluer plus précisément l'ensemble des champs d'action du poste. Cette période a permis de mesurer que l'action de la coordination handicap devait s'inscrire sur le long terme et que les besoins étaient pérennes.

L'agent occupant le poste donnant entière satisfaction et ayant récemment obtenu son concours d'Assistant Socio-Educatif, il est proposé de pérenniser ce poste de Coordination handicap et inclusion sur le grade d'ASE en l'inscrivant au tableau des effectifs.

Il est donc proposé à compter du 1^{er} octobre 2023 :

***de créer un poste à temps complet d'Assistant Socio-Educatif**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **De valider la création d'un poste permanent à temps complet sur le grade assistant socio-éducatif ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

